

## FICHE DE POSTE

### **ENSEIGNANT EN UNITÉ PÉDAGOGIQUE SPECIFIQUE POUR ÉLÈVES ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (UPS) – 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

<p><b><u>Missions</u></b></p>	<p>L'enseignant en UPS est chargé d'une mission d'aide et de soutien aux apprentissages des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs. L'action des dispositifs qu'il accompagne peut s'exercer dans une ou plusieurs écoles élémentaires du département des Pyrénées-Orientales, indépendamment de son école de rattachement, et même en collège. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education Nationale de son école de rattachement.</p> <p>Le chargé de mission pour la scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs organise, dans le cadre du CASNAV, la répartition de ses interventions. Celles-ci peuvent évoluer en cours d'année en fonction des besoins identifiés.</p> <p>En appui des axes du projet académique, les missions se déclinent en plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Permettre l'accès et l'acquisition des savoirs fondamentaux en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux instructions officielles, notamment dans les domaines de la langue et des mathématiques.</li><li>➤ Accompagner les équipes enseignantes dans la mise en place des dispositifs pédagogiques qui visent une meilleure appropriation de la culture scolaire en prenant en compte les contraintes spécifiques liées au voyage.</li><li>➤ Mettre en place une évaluation et compléter le carnet de suivi des apprentissages, le LSU, le LPI en lien avec l'enseignant référent de la classe.</li><li>➤ Être professeur relais pour accompagner les familles et établir avec elles un dialogue régulier dans le but de coordonner le suivi de la scolarisation des enfants avec les différents partenaires. Ainsi, faciliter et fluidifier les procédures sur un, ou plusieurs territoires. Une attention particulière sera portée aux plus jeunes enfants, notamment pour favoriser la scolarisation dès l'école maternelle. Cette mission spécifique sera accomplie sur l'ensemble du temps de service et à la seule demande du chargé de mission CASNAV ou de l'IEN concerné. Dans ce seul contexte, et sur demande écrite de l'IEN ou du chargé de mission CASNAV, l'enseignant UPS pourra être amené à se rendre sur les lieux de stationnement ou d'habitat des familles ainsi que dans les mairies, institutions ou services concernés par la scolarisation.</li><li>➤ Accompagner et conseiller les familles dans les demandes relatives à l'IEF et la scolarité à distance de leur enfant.</li><li>➤ Participer au travail de recherche et d'élaboration d'outils pédagogiques organisé par le CASNAV.</li></ul>
-------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En fonction des flux et des besoins constatés par la DSDEN, étendre vos missions vers d'autres écoles environnantes ou auprès des EANA au même titre que les enseignants en Unité Pédagogique d'enseignement pour élèves allophones (UPE2A)</li> <li>➤ Avec l'ensemble des enseignants des dispositifs pilotés par le CASNAV, participer à l'organisation du DELF scolaire.</li> </ul>
<b><u>Profil</u></b>	<p>Pour assurer efficacement ces missions, de solides compétences pédagogiques ainsi que des connaissances du public et du fonctionnement du système éducatif sont requises.</p> <p>À cet effet, l'enseignant aura :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance de la circulaire n°2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation des Elèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).</li> <li>➤ Connaissance des problématiques et des besoins des EFIV.</li> <li>➤ Une expérience pédagogique en classe ordinaire notamment en cycle 1 et 2 est préférable.</li> <li>➤ Des capacités à travailler avec les familles.</li> <li>➤ Des compétences pour articuler les apprentissages du dispositif et ceux de la classe ordinaire.</li> <li>➤ Des capacités à travailler en équipe et en partenariat.</li> <li>➤ Une aptitude pour la mobilité.</li> </ul>
<b><u>Contraintes du poste</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'enseignant UPS sera conduit à travailler dans un cadre partenarial en étroite collaboration avec l'IEN, l'équipe de circonscription et le CASNAV.</li> <li>➤ Il mène un travail de coordination avec l'ensemble des partenaires.</li> <li>➤ Il est mobile et peut changer d'école ou d'établissement très rapidement.</li> <li>➤ Il peut être mobilisé pour évaluer des élèves et rencontrer les familles sur des communes de proximité, y compris sur des zones de stationnement.</li> </ul>
<b><u>Régime indemnitaire</u></b>	<p>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes d'UPE2A (ISAE + NBI 30 points).</p> <p>Le poste n'ouvre pas droit à des frais de déplacement.</p>
<b><u>Rattachement administratif</u></b>	Ecole élémentaire Roudayre (Perpignan)
<b><u>Contact</u></b>	<b>Emmanuel FABRE Chargé de mission EFIV - CASNAV</b> 06 19 73 57 80 <a href="mailto:emmanuel.fabre@ac-montpellier.fr">emmanuel.fabre@ac-montpellier.fr</a>